Nations Unies A/55/367*-S/2000/856*

Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2000
Français
Original: anglais/chinois/français/
russe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Lettre datée du 7 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée à l'issue de la réunion que nos chefs d'État et de gouvernement ont tenue le 7 septembre 2000 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Wang **Yingfan**

Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Richard C. **Holbrooke**

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sergey V. **Lavrov**

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-David **Levitte**

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

00-63591* (F) 210900 210900

Annexe à la lettre datée du 7 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration publiée le 7 septembre 2000 par les chefs d'État et de gouvernement des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à l'issue de leur réunion

Nous, Président Jiang Zemin, de la République populaire de Chine, Président Jacques Chirac, de la République française, Président Vladimir Poutine, de la Fédération de Russie, Premier Ministre Tony Blair, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Président William Jefferson Clinton, des États-Unis d'Amérique, nous sommes réunis à New York le 7 septembre 2000 et déclarons ce qui suit :

Conscients des responsabilités particulières des membres permanents du Conseil de sécurité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ensemble nous nous engageons solennellement à faire en sorte que les Nations Unies soient plus fortes et plus efficaces que jamais au moment où elles entrent dans le XXIe siècle.

Les défis auxquels sont confrontées les Nations Unies et la communauté mondiale sont considérables. Pour les relever, la réponse de la communauté mondiale doit être plus rapide, mieux ciblée et mieux coordonnée qu'elle ne l'a été auparavant. En tant que seule organisation véritablement universelle – en termes tant de mandat que de membres –, les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer au XXIe siècle.

Les Nations Unies ne peuvent être efficaces, créatives et faire autorité que dans la mesure où leurs Membres le veulent. Au seuil de ce nouveau siècle, les membres permanents du Conseil de sécurité s'engagent, avec tous les Membres des Nations Unies, à renforcer celles-ci, à assurer l'autorité du Conseil de sécurité et à faire prévaloir les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Assumant, en vertu de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, en particulier ses membres permanents, a un intérêt primordial à faire en sorte que les Nations Unies soient en mesure de relever les défis auxquels elles sont confrontées. C'est pourquoi nous nous engageons à renforcer les capacités opérationnelles du Conseil de sécurité dans ce domaine. C'est seulement en renforçant notre attachement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et en dotant les nations des moyens de s'acquitter de leurs nombreuses responsabilités que nous pouvons remplir notre obligation d'assurer que les Nations Unies puissent agir dans la pleine mesure de leurs potentialités.

À cette fin, nous concentrerons nos efforts sur les domaines prioritaires suivants :

a) Raffermir le rôle dirigeant pour la paix et la sécurité. Le rôle dirigeant des Nations Unies, en particulier dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit être renforcé pour refléter les nouveaux défis et priorités de

l'Organisation. Cette évolution doit prendre en compte tout à la fois la transformation de la communauté mondiale et les types de conflits auxquels les Nations Unies sont aujourd'hui confrontées. Nous nous engageons à promouvoir un Conseil de sécurité plus transparent et plus représentatif pour renforcer son efficacité comme organe dirigeant dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales;

b) Renforcer le maintien de la paix. La nature et le nombre des conflits internationaux nécessitant une implication des Nations Unies a fondamentalement évolué au cours de la décennie passée. Il s'agit d'un changement qui doit être reflété dans les réformes structurelles pour permettre aux Nations Unies de s'acquitter des nombreux mandats qui leur sont confiés. Nous nous engageons à agir rapidement pour donner aux Nations Unies les ressources opérationnelles et financières à la mesure des tâches qu'elles doivent assumer dans leurs activités de maintien de la paix à travers le monde. Raffermir les capacités des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix devrait renforcer leur rôle central dans la prévention et le règlement des conflits. Nous considérons les recommandations du Groupe d'experts du Secrétaire général sur les opérations de paix comme un important élément qui doit être examiné afin d'assurer l'efficacité des Nations Unies dans ce domaine vital;

c) Revitaliser la gestion. L'ampleur, la diversité et la complexité des activités des Nations Unies nécessitent une direction efficace. Nous nous engageons à appuyer les mesures permettant de donner au Secrétaire général le mandat de continuer à moderniser et réformer le Secrétariat, d'évaluer l'efficacité des programmes et de concentrer les ressources de l'Organisation sur les domaines prioritaires tout en mettant fin aux activités qui ne justifient plus le maintien d'un investissement;

d) Compléter les ressources humaines. Les ressources les plus précieuses des Nations Unies sont leurs ressources humaines. La compétence, la clairvoyance et le dévouement du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont rendu possible tout ce que celle-ci a réalisé jusqu'à aujourd'hui et détermineront l'avenir de l'Organisation. Nous nous engageons à appuyer des mesures rapides pour assurer que le capital humain des Nations Unies, en particulier dans le domaine du maintien de la paix, puisse être consolidé par un processus qui soit transparent, équitable et destiné à attirer les meilleurs talents disponibles dans toutes les régions du monde;

e) Réaffirmer l'engagement financier. Comme inscrit dans la Charte, la base financière des Nations Unies doit refléter précisément les capacités et responsabilités de chaque État Membre. Nous nous engageons à appuyer les mesures destinées à élargir la base des ressources pour cette institution à travers des structures financières équitables, transparentes et reflétant les réalités actuelles, tant pour le budget régulier et le budget du maintien de la paix que pour le financement des activités des Nations Unies. Nous reconnaissons la nécessité d'ajuster le barème des contributions existantes pour le maintien de la paix, lequel est fondé sur le système de 1973, à la lumière des changements de circonstances, y compris la capacité contributive actuelle des pays. En tenant compte de nos responsabilités spéciales en tant que membres permanents du Conseil de sécurité et du devoir de tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard des Nations Unies, nous nous engageons à créer une base financière plus stable et plus équitable pour les opérations présentes et à venir des Nations Unies, y compris au moyen d'ajustements au barème de façon à refléter le rôle de tous les États Membres, et en

particulier le rôle de tous les membres permanents dans le financement du maintien de la paix.

Dans tous ces domaines, nous nous engageons à travailler ensemble, dans les mois et années à venir, afin de faire en sorte que les Nations Unies disposent des ressources, de la vision et du soutien qu'elles nécessitent. En tant que membres permanents du Conseil de sécurité, nous continuerons à remplir nos obligations au titre de la Charte et nous engageons à faire des Nations Unies une organisation plus forte et plus efficace. À cette fin, nous convenons d'avoir plus régulièrement et à tous les niveaux des échanges de vues sur les questions internationales importantes.

Nous exprimons notre appréciation et notre appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le rôle qu'il joue au service de la paix, du développement et du renforcement des Nations Unies.

Au moment où nous entrons dans un nouveau siècle, nous nous engageons à travailler avec tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour surmonter nos divergences et nous mettre d'accord sur de nouvelles mesures permettant de construire sur les promesses des 55 premières années de l'Organisation.